

**Procès-verbal Conseil Municipal
SEANCE du Jeudi 7 Avril 2022**

Sorbs, le 10 Avril 2022

Date de convocation : Lundi 4 Avril 2022

Date d'affichage : Lundi 4 Avril 2022

Présents : FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic - CAUVAS Sébastien - OLLIER Eric
RANDON Christian présent en visio, procuration à FRONTIN Claudine

Absent excusé : BONNET Micheline, procuration à VIALA Malory

La séance démarre à 20h10.

Mme Malory Viala est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 2022.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Compte de gestion :**

Le compte de gestion valide les comptes de la collectivité en adéquation avec le compte administratif.

Adopté à l'unanimité.

- **Compte administratif**

Recettes de fonctionnement : 104509,32€

Résultat reporté de 2020 : 109377,10€

Dépenses de fonctionnement : 60990,37€

Résultat de clôture : **152896,05€**

Recettes d'investissement : 22677,69€

Résultat reporté de 2020 : 15551,59€

Dépenses d'investissement : 18961,40€

Résultat de clôture : **19267,88€**

Adopté à l'unanimité

- **TAUX TAXES FONCIERES :**

Il est proposé de ne pas modifier les taux de ressource fiscale de la commune

Adopté à l'unanimité

- **BUDGET 2022**

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 245364,05€

Section d'Investissement : Dépenses et recettes : 118413,70€

Adopté à l'unanimité

- **Attribution de subventions aux associations :**

Le conseil Municipal octroi les sommes suivantes aux associations ayant formulé leurs demandes :

- Association des parents d'élève de l'école du Caylar : 100 euros

- Larzac Village d'Europe :150€

Adopté à l'unanimité

- **Délibération relative à la pose d'appareils photographiques ou caméras, destinés à détecter la présence du loup**

Le Conseil Municipal décide :

- De mettre en œuvre sur le territoire de la Commune un dispositif d'appareils photographiques ou caméras, mobiles ou fixes, pour la détection, le suivi, et la prévention potentielle contre les attaques de troupeau ;

- D'autoriser à engager la procédure d'achat de trois appareils, dans le cadre des crédits inscrits au budget ;

- D'autoriser Mr le Maire à signer le marché à intervenir ;

- D'autoriser Mr le Maire à faire les démarches nécessaires.

6 votes pour, 1 abstention

- **Délibération pour prestation contrôle des hydrants**

Il est proposé de s'adresser à la société CVMH pour une prestation de contrôle des postes incendies, cette prestation comprend les prises de mesure et un rapport de suivi sur le site du SDIS : « Hydralic »

Adopté à l'unanimité

Fait à Sorbs le 10 Avril 2022

Eric OLLIER
Maire de Sorbs

